

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
DU 28 NOVEMBRE 2018
(9h00-10h00)

Date rédaction	Déc 2018	Lieu	Beaumont Hague	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SMEPA	Date réunion	28/11/2018		
Prénom et nom	Organisme			Pr	Ex
	Membres du conseil portuaire				
M. Jean Morin	Président			x	
Représentants du concessionnaire					
M. Laurent Lefrançois	Titulaire			x	
M. Albert Gosselin	Titulaire				x
M. Patrick Jourdain	Suppléant				x
Représentants du conseil municipal d'Omonville-la-Rogue (port d'Omonville-la-Rogue)					
M. Eric Voisin	Titulaire			x	
M. Fernand Alexandre	Suppléant				x
Représentants du conseil municipal de Saint-Germain-des-Vaux (port Racine)					
M. Antoine Lupo	Titulaire			x	
Mme Christine Chibas-Letullier	Suppléante				x
Représentants du conseil municipal d'Auderville (port de Goury)					
M. Nicolas Lemaréchal	Titulaire			x	
M. Renald Bellin	Suppléant				
Représentantes personnel concessionnaire					
Mme Delphine Pierre	Titulaire			x	
Mme Garçon	Suppléante				
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			x	
Représentant de l'activité pêche					
M. Guy Mauger	Titulaire				x
M. Sébastien Cauchon	Titulaire				x
M. Cédric Delacour	Suppléant			x	
M. Baptiste André	Suppléant			x	
Représentants de l'activité plaisance					
Port d'Omonville-la-Rogue					
M. Michel Lebatcheley	Titulaire				x
M. Martial Maignan	Titulaire			x	
M. Gilbert Rebillard	Titulaire			x	
M. Robert Néel	Suppléant				
M. Pierre Voisin	Suppléant				
Port Racine					
M. Jacques Audoire	Titulaire			x	
M. Philippe Sanson	Suppléant			x	
Port de Goury					
M. Jacques Berrat	Titulaire			x	
M. Patrick Lebiez	Titulaire			x	
M. Sanson Yohann	Titulaire				
M. Eric Ecolivet	Suppléant				x
Mme Marie-Paule Fleury	Suppléant				x
M. Yoan Orange	Suppléant				x
M. Michel Brisset	Suppléant				x
Autres participants					
Mme Evelyne Druetz	Conseillère départementale				x
M. Jean-Paul Fortin	Conseiller départemental			x	
M. Pascal Monhurel	Maire d'Omonville-la-Rogue			x	
M. Albert Gosselin	Maire d'Auderville				x
M. Boivin				x	
M. Patrick Lerendu	Président commission territoire de la Hague			x	
M. Lecadet				x	
M. Olivier Lemaighan	Directeur de la mer et des ports CD 50			x	

Le conseil portuaire des ports de la Hague s'est réuni le 28 novembre 2018, à la mairie de Beaumont-Hague, sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental, qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance et invite **M. Lemaignan** à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

M. Morin invite **M. Leteissier** à présenter le premier point à l'ordre du jour.

I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 mai 2018

M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée il est approuvé à l'unanimité.

M. Leteissier présente les tarifs d'outillages des ports patrimoniaux de la Hague proposés par la Société Publique Locale d'exploitation portuaire des ports de la Manche pour l'année 2019 :

ARTICLE 1 : Tarifs navires de plaisance sur mouillage

Tarif TTC	A l'année
Omonville-la-Rogue	240 €
Racine	120 €
Goury	120 €*

M. Leteissier précise qu'en ce qui concerne Goury le tarif sera de 120 € en 2019 et 240 € à partir de 2020.

ARTICLE 2 : Tarifs visiteurs de plaisance sur mouillage

Tarif TTC	Jours	Semaine	Mois
Omonville-la-Rogue	3 €	14 €	32 €
Racine	3 €	14 €	32 €
Goury	3 €	14 €	32 €

Section II PECHE ARTICLE 1 : pêcheurs professionnels

	Tarif H.T
Omonville-la-Rogue	192 €
Racine	96 €
Goury	96 €*

Section II ARTICLE 3 : Prestation de service

Omonville-la-Rogue :

Mât de levage : son utilisation est réservée exclusivement aux pêcheurs professionnels. Elle est assujettie à une taxe d'usage d'un montant de **25 € HT** par an et par professionnel de la pêche (l'ensemble de l'entretien et des vérifications incombent à la SPL).

Borne électrique : la consommation électrique ainsi que les taxes et abonnements s'y rapportant sont à la charge de la commune nouvelle de la Hague.

En ce qui concerne le mât de levage, **M. Leteissier** précise que des travaux vont être effectués en début d'année, des sondages ont été effectués, l'ensemble du câble va être changé.

Goury :

Mât de levage : son utilisation est réservée aux usagers. L'occupation sur le domaine public portuaire est accordée gratuitement.

Borne électrique : la consommation électrique ainsi que les taxes et abonnements s'y rapportant sont à la charge des usagers du port.

M. Lebiez demande pourquoi les vérifications, abonnements et consommations de ces équipements sont à la charge des usagers.

M. Leteissier précise que les AOT sont gratuites, si elles sont payantes, les coûts de fonctionnement s'y rapportant seront pris en charge par la SPL.

M. Lebiez répond que l'association n'a plus de rentrées financières et demande si la commune nouvelle de la Hague peut prendre en charge les coûts de fonctionnement.

M. Lemaréchal souhaite que ce soit uniformisé comme pour Omonville-la-Rogue.

M. Lemaignan propose qu'un tarif soit établi conformément à Omonville-la-Rogue, pour Goury et sera facturé aux usagers.

M. Morin propose que si le mât de levage est supprimé, la SPL peut prendre en compte l'abonnement de la borne électrique.

M. Leteissier indique que le démontage du mât de levage peut être pris en compte par la SPL.

SECTION III COMMERCE ARTICLE 1 : Redevance d'usage des installations pour les passagers embarquant ou débarquant

Elle est fixée **0.50 € TTC** par passager (port d'Omonville la Rogue).

M. Leteissier précise que ce tarif concerne l'Archimède qui bénéficie d'une gratuité pour 2018.

M. Lecadet informe que ce navire a été immobilisé quelque temps sur la cale durant la saison, en raison d'une panne.

Section III ARTICLE 2 : Utilisation des quais

Dimension (m)	Jour
< 5m	2,70 € TTC
De 5m à 5,99m	3,66 € TTC
De 6m à 6,99m	4,62 € TTC
De 7m à 7,99m	5,58 € TTC
De 8m à 8,99m	6,54 € TTC
De 9m à 9,99m	7,52 € TTC
Au-delà par mètre supplémentaire	1,08 € TTC

M. Lemaréchal indique qu'il y a deux types de visiteurs à savoir les visiteurs extérieurs et les visiteurs en liste d'attente, cela représente 20 % des mouillages.

M. Lemaignan répond que suite à la réunion préalable au présent conseil portuaire, les remarques ont été entendues.

M. Boivin fait part de son désaccord par rapport à la tarification visiteurs, et indique la difficulté d'adaptation à la semaine et à la journée.

M. Lemaignan précise qu'une équité de traitement existe dans le droit français, qu'un tarif applicable à tous doit être affiché, la base de ce système étant déclaratif de la part de l'association.

M. Boivin demande la création d'un tarif hors saison, et demande s'il y a obligation à être adhérent de l'association pour avoir une place dans le port Racine.

M. Lemaréchal répond que ce n'est pas obligatoire.

M. Morin précise que l'adhésion à une association n'est pas obligatoire pour être inscrit sur une liste d'attente, mais propose d'étudier la demande de M. Boivin.

M. Lecadet informe que le port d'Omonville-la-Rogue était déjà dans le schéma présenté par la SPL, puisque l'ex C.C.H. gérait la liste d'attente.

M. Morin demande l'avis des membres du conseil portuaire sur les tarifs proposés.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

PORT D'OMONVILLE-LA-ROGUE

I – RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITÉ :

M. Leteissier présente le rapport d'activité partiel 2018, et précise que le port d'Omonville-la-Rogue est consacré à la pêche et à la plaisance, la capacité du port à savoir **57 postes actuellement, passera à 66** avec le nouvel aménagement.

II – POINT SUR LES TRAVAUX :

M. Leteissier présente les travaux effectués par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire depuis le dernier conseil portuaire :

- nettoyage de la cale de mise à l'eau (mensuel/ grand coefficient) ;
- entretien des quais et petits équipements;
- remplacement panneaux «baignade interdite» (x3).
- remplacement plaquettes bouées couronnes.

Et ceux effectués par le concessionnaire :

- travaux sur mouillages et vérification sous-marines 16 895 €

Il poursuit en présentant les travaux programmés :

- aménagement de 11 mouillages sur 2 nouvelles lignes ;
- changement des 2 câbles d'alimentation électrique de la jetée (prises de courant et potence)

et informe qu'en ce qui concerne les mouillages, le marché a été notifié à la SARL MONFORT pour un montant s'élevant 27 529,20 € TTC. Le dossier doit être validé par la commission nautique locale, la date des travaux restera à fixer.

M. Lemaigen informe que la mise en place des nouveaux mouillages devrait être réalisée avant le début de la saison 2019.

M. Lupo expose la problématique des 12 mouillages existants hors limite portuaire, appartenant à la D.D.T.M.

M. André informe des nouvelles normes s'appliquant à la pesée des pêcheurs professionnels. Le montant de la remise à niveau de la borne s'élèverait à environ 16 000 € et devra disposer d'une liaison internet. L'arrêté d'application n'est pas encore en vigueur, mais son application et la non-conformité de l'installation pourrait entraîner une interdiction aux professionnels de débarquer. Il précise que la DDTM ne voit pas d'objection à ce que le matériel soit implanté dans le local des pêcheurs, le problème étant le passage du fourreau. Il indique que même si des subventions peuvent être allouées aux pêcheurs, ils ne pourront supporter seuls les coûts.

Mme Pierre propose que les devis lui soit envoyés afin d'étudier les financements qui pourraient être obtenus.

PORT RACINE

M. Leteissier indique que le port Racine est consacré à la pêche et à la plaisance, sa capacité est de 25 postes, aucun professionnel n'y est recensé.

I – Point sur les travaux :

M. Leteissier présente les travaux effectués par l'équipe d'entretien :

- nettoyage de la cale de mise à l'eau (mensuel/ grand coefficient);
- entretien des quais et des petits équipements;
- remplacement panneaux BI (x2)

M. Boivin demande ce qui est pris en compte par la SPL.

M. Morin répond que tout est pris en compte.

PORT DE GOURY

M. Leteissier indique que le port de Goury est consacré à la pêche et à la plaisance et compte 40 postes de mouillages (dont 4 réservés aux professionnels, 2 sont utilisés) et 2 emplacements dédiés aux visiteurs.

Il précise que chaque port est équipé de postes professionnels. S'ils ne sont pas occupés, ils peuvent être attribués à des plaisanciers, et si un nouveau professionnel fait une demande il attendra qu'un poste plaisance soit libéré pour récupérer ce poste.

M. André informe qu'il va peut-être y avoir un ou deux professionnels qui vont faire des demandes pour fin avril.

M. Leteissier propose de faire un point en début d'année.

M. Lebiez demande la procédure concernant le passage vers la SPL, il précise qu'il y a des mouillages à changer.

M. Lemaigen répond qu'un contrôle des mouillages va être effectué avec les équipes. En ce qui concerne les personnels du département, ils interviendront dans le cadre de la mise à disposition de leur temps de travail à la SPL.

M. Leteissier précise qu'il est prévu un changement de 8 mouillages en moyenne annuellement, le budget de renouvellement est établi sur 8 ans, qu'un point avec un technicien est prévu à Goury.

I – Point sur les travaux :

M. Leteissier présente les travaux effectués par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire depuis le dernier conseil portuaire :

- nettoyage de la cale (mensuel/ grand coefficient) ;
- entretien des terre-pleins et des petits équipements ;
- travaux de maçonnerie et de jointoiement ;
- enlèvement cuve à huiles usagées ;
- remplacement panneau baignade interdite ;
- remplacement des deux anodes en pied de cale intérieure.

M. Delacour a relevé qu'il y a un panneau baignade interdite, mais qu'il n'y a pas d'interdiction concernant la pêche à la ligne.

M. Leteissier répond que la baignade et la pêche sont interdites. En cas de problème il y a possibilité de porter plainte.

M. Lemaigen informe que les tarifs vont être indexés à la convention de concession des ports de la Hague lors de la prochaine session de janvier 2019, et précise que le montant des recettes est estimé à 20 000 € H.T, au vu des travaux prévus le bilan sera négatif, le Département compensera le déficit d'exploitation éventuel. Le bilan financier sera joint à la délibération

Aucune autre question n'étant soulevée, **M. Morin** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le

Le président du conseil portuaire

Jean Morin

